

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_063 : AIDES AUX SURCOÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE D'ÉVACUATION DES BOUES D'ÉPURATION DURANT LA CRISE SANITAIRE

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY, Messieurs Éric GUILLAUMIN, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

**N° DEL2021_063 : AIDES AUX SURCÔÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA
FILIÈRE D'ÉVACUATION DES BOUES D'ÉPURATION DURANT LA CRISE
SANITAIRE**

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

Durant la crise COVID-19, les services assainissement n'ont pas pu valoriser les boues issues de l'épuration des eaux usées en épandage agricole ni trouver une filière alternative garantissant l'hygiénisation des boues.

L'agglomération dispose de deux filières d'évacuation :

- 1- Par épandage pour 60% de sa production
- 2- Par compostage pour le restant.

Cette deuxième filière hygiénisante (montée en température du compost jusqu'à 70°C) a donc été sollicitée intégralement. Elle est néanmoins plus coûteuse.

L'agence de l'eau Adour Garonne et le Département proposent aux collectivités une aide aux surcoûts d'investissement et de fonctionnement consécutifs au contexte sanitaire.

Dans le Grand Albigeois, le surcoût ne concerne que la prestation d'évacuation des boues, c'est-à-dire des surcoûts de fonctionnement.

Celui-ci s'élève à 23 162 euros HT.

Les aides de l'Agence de l'eau et du Département du Tarn sont respectivement de 50% et de 30% de ce montant soit $11\,580 + 6\,948 = 18\,528$ euros au titre de 2020.

Ce dispositif est maintenu pour l'exercice 2021.

Il est proposé de :

- solliciter une aide au fonctionnement de 11 580 euros auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- solliciter une aide au fonctionnement de 6 948 euros auprès du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 24 décembre 2002 portant création de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°1/15/2004 portant transfert de la compétence assainissement,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 mars 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les demandes de subvention auprès du conseil départemental du Tarn et de l'agence de l'eau Adour Garonne pour faire face aux surcoûts de fonctionnement de la filière d'évacuation des boues d'épuration durant la crise sanitaire.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL